

Certificats de citoyenneté.—En 1958, il y a eu délivrance de 133,560 certificats de citoyenneté canadienne, contre 141,915 l'année précédente. Durant l'année 1958, la Direction de l'enregistrement de la citoyenneté canadienne a inscrit 5,321 certificats d'enregistrement de naissances à l'étranger, 629 déclarations d'intention, 120 déclarations de rétention de la citoyenneté canadienne et 18 requêtes pour la reprise de la citoyenneté canadienne. Le nombre de certificats octroyés gratuitement à des ex-militaires a atteint 425. Voici les chiffres correspondants de 1957: 4,422 enregistrements de naissances à l'étranger, 751 déclarations d'intention, 152 déclarations de rétention de la citoyenneté canadienne, 11 requêtes pour la reprise de la citoyenneté et 691 certificats délivrés gratuitement à des ex-militaires.

2.—Certificats de citoyenneté délivrés, d'après le statut du bénéficiaire, 1956-1958

Loi de 1947	Classement	1956	1957	1958
Article 34 (1) (i)	Certificats de preuve de statut			
	Citoyens canadiens de naissance.....	1,206	1,258	1,318
	Naturalisés, sous l'empire de lois antérieures.....	2,147	2,515	3,118
	Sujets britanniques, 5 années de résidence avant le 1 ^{er} janvier 1947..	1,243	1,312	1,527
	Épouses.....	437	466	673
Article 10 (2)...	Sujets britanniques, 5 années de résidence depuis le 1 ^{er} janvier 1947....	5,023	7,266	8,501
Article 10 (1)...	Étrangers.....	42,028	73,571	58,905
Article 10 (5)...	Mineurs dont les parents ont obtenu un certificat.....	7,762	13,912	15,716
Article 11 (3)...	Mineurs, cas spéciaux.....	101	85	165
Article 10 (3)...	Femmes qui ont repris la citoyenneté canadienne perdue par mariage.....	296	321	432
Article 10 (4)...	Canadiens qui ont repris le statut perdu par naturalisation hors du Canada.....	104	137	152
Article 11 (1)...	Cas douteux maintenant réglés par certificat.....	8	8	5
Article 11 (2)...	Personnes adoptées ou légitimées.....	88	170	312
	Certificats remplacés.....	1,078	1,312	1,563
	Certificats de petit format (émis depuis le 18 octobre 1953, à des citoyens canadiens).....	18,450	39,582	41,173
	Total.....	79,971	141,915	133,560

Caractéristiques des personnes admises à la citoyenneté en 1958.—La statistique détaillée et comparable donnant les caractéristiques des personnes admises à la citoyenneté est disponible depuis 1953; elle indique l'âge, l'état matrimonial, la profession, la période d'immigration, la résidence et la nationalité antérieure de ces personnes.

Sur un total de 84,183 personnes admises à la citoyenneté en 1958, environ 2 p. 100 seulement avaient immigré au Canada avant 1921, 4 p. 100 durant la période comprise entre 1921 et 1940, 21 p. 100 durant celle de 1941 à 1950, et 73 p. 100 depuis 1950. Voici leur répartition par région: 1 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique, 16 p. 100 au Québec, 55 p. 100 en Ontario, 16 p. 100 dans les provinces des Prairies et 11 p. 100 en Colombie-Britannique. Un peu plus de 82 p. 100 étaient établies dans des centres urbains.

Un peu plus de 16 p. 100 des personnes naturalisées en 1958 étaient d'anciens citoyens de l'Allemagne, 13 p. 100 de l'Italie, 13 p. 100 des Pays-Bas, 12 p. 100 de pays du Commonwealth, 11 p. 100 de pays qui font maintenant partie de l'U.R.S.S., et environ 10 p. 100 de la Pologne. La plupart des personnes qui se sont déclarées apatrides étaient nées en Pologne, en U.R.S.S., en Yougoslavie, en Hongrie, en Allemagne, en Tchécoslovaquie ou en Autriche.

Sur le total des hommes admis à la citoyenneté en 1958, 28 p. 100 étaient dans la fabrication et la mécanique et 14 p. 100 dans la construction, 12 p. 100 étaient des manoeuvres dans les industries autres que les industries primaires, 11 p. 100 étaient dans les services, 9 p. 100 appartenaient aux professions libérales, 7 p. 100 dans l'agriculture, 4 p. 100 dans les services de transport et de communication et 4 p. 100 étaient propriétaires ou administrateurs d'une entreprise. Sur le total des femmes, 56 p. 100 étaient des